EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 avril 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six avril deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 avril 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Alain MARTINET à Jacqueline CHAPON, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Olivier BIANCHI à Cécile AUDET, Havva ISIK à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Carole COURTIAL à Alain BARDOT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Philippe BOHELAY, Odile SAUGUES, Eric SEVRE**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Monique BONNET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Philippe GORCE.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 4 et donne pouvoir à Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n°4.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Dominique ADENOT à partir de la question n°4.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°32 (fin du pouvoir de Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 46.
Madame Martine REMBERT-MANTELET quitte la séance avant le vote de la question n°51.

Rapport N° 54

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES / PÔLE EMPLOIS ET COMPÉTENCES

.

Aux termes de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984 des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents non titulaires dans 5 cas limitativement énumérés dont 2 sont applicables aux communes de la strate démographique de Clermont-Ferrand.

- ✓ Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

- ✓ Pour les emplois de catégorie A, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Un poste d'attaché territorial, Responsable du Pôle Emplois et Compétences, est vacant depuis le 01/07/2012 à la Direction des Ressources Humaines. Compte tenu de la spécificité du poste et du profil recherché, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans sur celui-ci, dans l'hypothèse où aucun candidat statutaire ne pourrait être recruté. En effet, un engagement long est indispensable afin de mener à bien les projets Ressources Humaines en cours.

Les missions et compétences requises, ainsi que les conditions de rémunération, sont précisées dans le tableau ci-joint.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06 mai 2013

Pour le Maire et par Délégation,

L'Adjoint

Alain BARDOT

DESIGNATION	CATEGORIE	DUREE	CADRES D'EMPLOIS DE REFERENCE
<u>Fonctions</u> : Responsable du Pôle Emplois et Compétences Est chargé de proposer et de coordonner la mise en œuvre des politiques de recrutement, de GPEC et de formation au sein de la Collectivité et d'assurer la gestion des dossiers transversaux. **<u>Missions</u> :** • Analyser et comprendre les besoins des services en matière d'organisation et apporter des solutions en terme de recrutement, mobilité, formation, réorientation professionnelle • Manager l'équipe • Animer et communiquer à l'intérieur et l'extérieur du pôle • Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (G.P.E.C.) • Organiser et mettre en œuvre toutes les politiques de recrutements et suivi des contrats • Définir et mettre en place des formations adaptées • Piloter des dossiers transversaux **<u>Profil</u> :** - Titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation supérieure en ressources humaines ou sciences sociales, vous justifiez d'une expérience avérée dans le secteur des ressources humaines - Vous êtes un expert reconnu en techniques de développement des compétences - Vous maitrisez les dispositions du statut de la fonction publique territoriale, la conception et la mise en œuvre des dispositifs de recensement de besoins et d'évaluation et la conduite d'entretien de recrutement - Manager confirmé, vous savez faire preuve de diplomatie et vous adapter à tout type de public	**A**	**3 ans**	**Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux**